



LES ARMES À L'ŒIL

Comment aboutir à un traité sur le commerce des armes efficace

Les armes et les munitions continuent de détruire des vies. Sur tous les continents, la violence armée sème la dévastation. Pourtant, il n'y a toujours pas de régulation internationale efficace sur le commerce international des armes. La nécessité d'un Traité sur le commerce des armes (TCA), qui instaurera pour la première fois une régulation mondialement contraignante du commerce international des armes classiques, est plus criante que jamais. Lors de la seconde Conférence diplomatique en mars 2013, les négociateurs doivent aboutir à un traité édictant les normes les plus élevées auxquelles seront tenus les différents pays.

RESUMÉ

Les armes et les munitions continuent de détruire des vies. Sur tous les continents, la violence armée sème la dévastation et ce sont des gens ordinaires qui en paient le prix : plus d'une personne meurt chaque minute en conséquence directe de la violence armée. Pourtant, il n'y a toujours pas de régulation internationale efficace sur le commerce international des armes.

Prenons l'exemple des violences actuelles en Syrie. Les Nations unies avancent le chiffre de près de 70 000 morts et plusieurs centaines de milliers de blessés depuis le début des soulèvements en 2011. Ces violences sont en grande partie alimentées par les transferts d'armes à destination de l'État syrien ainsi qu'aux forces de l'opposition.

Très peu contrôlés, les flux d'armes et de munitions à travers le monde alourdissent chaque jour un bilan meurtrier et vertigineux. Les trafiquants d'armes continuent d'opérer en toute impunité, profitant des zones d'ombre de ce commerce de mort. Par ailleurs, les obligations de transparence et d'établissement de rapports très laxistes, voire inexistantes, rendent quasiment impossible toute détermination du cheminement et de la destination finale d'une arme à feu, d'un obus, d'une balle, ou même d'un avion de combat.

La nécessité d'un Traité sur le commerce des armes (TCA), qui instaurera pour la première fois une régulation mondialement contraignante du commerce international d'armes classiques, est plus criante que jamais.

Huit mois se sont écoulés depuis que la Conférence diplomatique de juillet 2012 n'a pu parvenir à un accord. Ce mois-ci (mars 2013), les États auront une seconde chance. Le temps consacré en juillet 2012 n'aura pas été en pure perte ; il a permis de rédiger une ébauche de traité et, en octobre 2012, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution pour convoquer une nouvelle conférence de négociation. Cette résolution a reçu un soutien sans précédent : 157 votes pour, 18 abstentions et aucune voix contre, prouvant bien que l'immense majorité des États membres souhaitent voir l'instauration d'un TCA. Ils ont maintenant une seconde chance d'y parvenir.

L'Histoire montre que les traités les plus efficaces sont le résultat de normes fortes et exhaustives établies dès le départ. Les traités avec des dispositions faibles, peu importe l'ampleur du soutien qu'ils reçoivent, gagnent rarement en force avec le temps. Tandis que les traités forts, quand bien même certains grands pays ne les ratifient pas, ont une influence positive sur les actes des non-signataires. Mais certains pays privilégient un accord universel sur le texte, quitte à accepter une ébauche de traité truffée de failles. Pour que le TCA soit vraiment efficace pour transformer le commerce international des armes, la seconde Conférence diplomatique doit aboutir à un traité édictant les normes les plus élevées auxquelles seront tenus les différents pays.

Pour que le TCA soit vraiment efficace pour transformer le commerce international des armes, la seconde Conférence diplomatique doit aboutir à un traité édictant les normes les plus élevées auxquelles seront tenus les différents pays.

LE TEXTE A PROPREMENT PARLER

L'ébauche de traité élaborée lors des négociations de juillet 2012 comprenait plusieurs points très positifs. Toutefois, bon nombre d'entre eux pourraient être neutralisés par plusieurs failles affaiblissant considérablement l'efficacité potentielle du TCA. Sous sa forme actuelle, le traité ne va pas assez loin pour accroître la responsabilité et les contraintes dans les transferts internationaux d'armes, laissant des millions de personnes à la merci de transactions irresponsables d'armes.

La portée du traité doit inclure tous les types d'armes classiques, y compris les munitions, les pièces et les composants. Il doit réguler tous les types de transferts d'armes, y compris les exportations, les dons et les prêts.

Il existe des risques inhérents à définir de manière limitative la portée du traité. Comme nous l'avons déjà indiqué, une arme à feu sans balle n'est qu'un morceau de métal. Il est donc essentiel de couvrir les munitions de manière exhaustive.

Si certains types de transferts ne sont pas inclus, le risque est réel de voir divers modes de transit des armes à travers les frontières ou certains changements de propriétaires exclus du TCA. Cela concerne notamment les prêts, les locations, les dons et l'aide militaire.

Ces faiblesses en termes de portée empêcheront le traité d'avoir un impact significatif sur les vies et les moyens de subsistance d'innombrables communautés à travers le monde.

Le texte du TCA doit introduire des règles claires et fortes encadrant les mouvements d'armes et de munitions, avec l'obligation expresse pour les États de refuser les transferts impliquant un risque substantiel que ces armes soient mal utilisées. La liste de risques doit être exhaustive, reflétant les préoccupations humanitaires et en matière de droits de l'Homme ayant motivé dès le départ l'initiative pour un TCA.

CONFORMITÉ

Pour assurer son respect, le traité doit inclure des mesures de conformité fortes. Il est essentiel que les mailles du filet soient les plus serrées possibles à cet égard, avec des exigences réalistes et réalisables. Pour que le traité en vaille la peine, il doit s'appuyer sur les meilleures pratiques, plutôt que de les saper. Par exemple, l'exemption du TCA des armes transférées dans le cadre d'un accord de coopération de défense constituerait une faille qui menacerait l'objet et la finalité mêmes d'un tel traité.

Sous sa forme actuelle, avec ses nombreuses réserves et exemptions en termes d'obligations d'établissement de rapports, le traité ne permettrait pas de lever le voile d'opacité entourant le commerce international des armes. Les timides dispositions censées réguler les activités des courtiers en armement rendraient le traité actuel inefficace pour brider les intermédiaires sans scrupules si souvent au cœur des transferts d'armes illicites et irresponsables.

Pour que le traité en vaille la peine, il doit s'appuyer sur les meilleures pratiques, plutôt que de les saper.

Si elle comporte de nombreux défis, la Conférence diplomatique de mars 2013 sera aussi pour les États l'occasion d'aboutir à un TCA fort et exhaustif, capable de lutter contre le commerce irresponsable des armes, de sauver des vies et de réduire la souffrance de millions de personnes touchées par les ravages de la guerre et de la violence armée. Les États doivent veiller à ce que le traité fixe des normes internationales élevées, tout en résistant aux pressions cherchant à édulcorer les dispositions sous prétexte de chercher à obtenir un soutien universel en faveur du texte.

RECOMMANDATIONS

- Le champ d'application du traité doit être absolument exhaustif. Il doit contrôler tous les types d'armes classiques, de munitions, de pièces et de composants. Il doit aussi couvrir toutes les formes sous lesquelles un transfert d'arme peut être réalisé.
- Les critères du traité doivent être robustes et empêcher tout transfert d'armes en cas de risque substantiel, qu'elles soient utilisées pour perpétrer des graves violations du droit international des droits de l'Homme ou du droit international humanitaire, exacerber la violence armée et les conflits (y compris la violence armée fondée sur le sexe), encourager la corruption ou nuire au développement.
- Les dispositions relatives à la mise en œuvre doivent obliger les États parties à établir des rapports publics sur tous leurs transferts d'armes, et garantir que les activités telles que le courtage sont couvertes de manière exhaustive et attentive.
- Les Dispositions finales doivent garantir une entrée en vigueur rapide du traité et définir des dispositions afférentes à l'amendement permettant aux États parties de réviser le traité au fil du temps.

© Oxfam International March 2013

Ce document a été rédigé par Helena Whall, Deepayan Basu Ray, et Elizabeth Kirkham. Oxfam et Saferworld remercient Anna Macdonald, Roy Isbister, Claire Mortimer, ATT Legal, Ed Cairns, Abigail Humphries Robertson, Jonathan Mazliah, Lorey Campese, Stacey Sundar, Daniel Gorevan, Louis Belanger, et Zahra Akkerhuys pour leur participation. Les auteurs aimeraient également remercier les collègues issus de différents affiliés Oxfam et de la coalition Contrôlez les armes qui ont apporté leurs commentaires et suggestions avisés : Caroline Green, Nicolas Vercken, Ben Murphy, Scott Stedjan, Robert Lidner, Eveline Philipse, et John Magrath (Oxfam) ; Ken Epps (Project Ploughshares), Daniel Mack (Sou Do Paz), Jeff Abramson (Control Arms Secretariat), Hector Guerra (IANSA), Tobias Bock (Transparency International), Helen Close (Omega Foundation), Nathalie Weizmann (CICR), et Paul Holtom (SIPRI).

Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org ou general@saferworld.org.uk

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : publish@oxfam.org.uk

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam Grande-Bretagne pour Oxfam International sous le numéro ISBN 978-1-78077-272-1 en mars 2013.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK.

SAFERWORLD

Saferworld est une organisation internationale indépendante qui œuvre à prévenir les conflits et à construire des vies plus sûres. Nous travaillons avec des communautés locales touchées par un conflit pour améliorer leur sécurité et faire en sorte qu'elles se sentent en sécurité, et réaliser un travail de recherche et d'analyse plus large. Nous utilisons les résultats et les apprentissages pour améliorer les politiques et pratiques locales, nationales et internationales pouvant aider à instaurer une paix durable. Les individus sont notre priorité. Nous croyons que chacun doit pouvoir vivre en paix, mener une vie épanouie libérée de toute insécurité ou de la violence d'un conflit.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans 94 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org.